

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS **DU RHÔNE**

1 0 MARS 2008

LYON, LE

NOS RÉF. CG - Dossier 2008-021

CONTACT Lt col Robert HERAUD/Col Vincent GUILLOT

TÉLÉPHONE 04 72 84 37 24

TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07

COURRIEL rheraud@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire général Syndicat SUD

19 avenue Debourg 69007 LYON

Civils et tenues de sapeurs-pompiers

Monsieur le secrétaire général,

Votre courrier du 23 janvier 2008 relatif à la tenue des personnes extérieures au Service départemental d'incendie et de secours du Rhône, effectuant des stages de découverte, a retenu toute mon attention.

Je vous informe que des gilets « stagiaire », actuellement disponibles au groupement logistique, vont remplacer les gilets « observateur ».

Je vous précise, en outre, que les tenues SPF1 sont uniquement mises à disposition des stagiaires policiers municipaux.

Nous nous réservons également la possibilité de refuser les personnes dont la présentation est incompatible avec l'image des sapeurs-pompiers, notamment les dispositions prévues dans le règlement intérieur du SDIS.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

> Colonel Serge DELAIGUE Directeur départemental